



AUTORISATION D'UTILISATION DE PHOTOGRAPHIES, FILMS, ENREGISTREMENTS SONORES ET CREATIONS

Académie :

Dans le cadre de la législation française et européenne sur le droit à l'image,

- la personne filmée ou photographiée est majeure
 la personne filmée ou photographiée est mineure

Je soussigné(e) :

Domicilié(e) :

Responsable légal de l'enfant (si la personne est mineure) :

Dénoté(e) ci-après « le sujet »

Autorise, pour une durée de dix ans, et pour le monde entier :

- l'**Observatoire de Paris-PSL**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, agissant pour le compte de « **Sciences à l'École** », domicilié 77 avenue Denfert-Rochereau, 75007 Paris ;
 - la **Fondation CGénial**, fondation pour la culture scientifique et technique, domiciliée au 20 avenue Rapp, 75007 Paris ;

- à reproduire et publier ou exposer tout film, ou photographie, ou enregistrement sonore de la voix du sujet, réalisé(e) dans le cadre des concours « CGénial-collège » 2026 et « CGénial-lycée » 2026, pour diffusion sans contrepartie financière :
 - sur internet (sites web, pages facebook®, comptes X®, LinkedIn ... du dispositif « Sciences à l'École » ou de la Fondation CGénial, sites de partage de vidéos) ;
 - sur tout support de communication y compris numérique, permettant de valoriser les actions du dispositif « Sciences à l'École » ou de la Fondation CGénial en faveur de la promotion et du développement de la culture scientifique ;
 - par l'intermédiaire de tout média (presse écrite, radio, télévision, internet) à l'occasion de valorisations d'actions du dispositif « Sciences à l'École » ou de la Fondation CGénial en faveur de la promotion et du développement de la culture scientifique ;
 - sur les sites, les réseaux sociaux et les médias des entreprises partenaires du concours CGénial ou des partenaires institutionnels ;

- à reproduire et publier ou exposer toute création originale dont le sujet est auteur ou co-auteur (dessins, écrits, maquettes, et toutes réalisations y compris numériques) dans le cadre des concours « CGénial-collège » 2026 et « CGénial-lycée » 2026, pour publication ou diffusion sans contrepartie financière :
 - lors d'expositions publiques ;
 - sur internet (sites web, pages facebook®, comptes X®, LinkedIn® ... du dispositif « Sciences à l'École » ou de la Fondation CGénial, sites de partage de vidéos),
 - sur tout support de communication y compris numérique, permettant de valoriser les actions du dispositif « Sciences à l'École » ou de la Fondation CGénial en faveur de la promotion et du développement de la culture scientifique ;
 - par l'intermédiaire de tout média (presse écrite, radio, télévision, internet) à l'occasion de valorisations d'actions du dispositif « Sciences à l'École » ou de la Fondation CGénial en faveur de la promotion et du développement de la culture scientifique ;
 - sur les sites, les réseaux sociaux et les médias des entreprises partenaires du concours CGénial ou des partenaires institutionnels.

Fait à _____, le _____

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)